

2. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur:  
 Consommation d'énergie électrique (pondérée, conditions mixtes) :  
 Autonomie en mode électrique : Non

3. Véhicule pourvu d'éco-innovations : Non  
 3.1 Code général de la ou des éco-innovations :  
 3.2. Emissions de CO2 épargnées totales dues aux éco-innovations :  
 3.2.1. Emissions épargnées NEDC (le cas échéant)  
 Essence / Diesel : GPL/GN/Ethanol :  
 3.2.2. Emissions épargnées WLTP (le cas échéant)  
 Essence / Diesel : GPL/GN/Ethanol :

4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs, selon le règlement (UE) 2017/1151

Valeurs WLTP	Essence / Diesel	Emissions de CO2	Consommation
Phase basse	:	157 g/km	:6.9 l/100km
Phase moyenne	:	127 g/km	:5.6 l/100km
Phase haute	:	118 g/km	:5.2 l/100km
Phase extra-haute	:	150 g/km	:6.7 l/100km
Combinées	:	137 g/km	:6.1 l/100km
Pondérées, combinées	:	-	-

Valeurs WLTP	GPL/GN/Ethanol	Emissions de CO2	Consommation
Phase basse	:	-	-
Phase moyenne	:	-	-
Phase haute	:	-	-
Phase extra-haute	:	-	-
Combinées	:	-	-
Pondérées, combinées	:	-	-

5. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur selon le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant)  
 5.1 Véhicules électriques purs (le cas échéant)  
 Consommation d'énergie électrique :  
 Autonomie en mode électrique :  
 Autonomie en mode électrique en ville :  
 5.2. Véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur (le cas échéant)  
 Consommation d'énergie électrique (ECAC, pondéré) :  
 Autonomie en mode électrique (EAER) :  
 Autonomie en mode électrique en ville (EAER ville) :  
 Divers :

51. Véhicules à usage spécial désignation conformément à l'annexe 2, part 5 :  
 52. Remarques (\*) :  
 Liste de pneumatiques: paramètres techniques 35: (\*)195/55 R16 (91)H. 6 J 16-37 (E)  
 35: (\*)195/55 R16 (91)H. 6 J 16-40 (E)  
 35: (\*)185/65 R15 (88)H. 5 J 15-40 (E)  
 Véhicule équipé d'un système radar de courte portée dans la bande des 24 GHz : Non



## CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

### VEHICULES COMPLETS M1

Je soussigné, Simona SZAKAL

certifie par la présente que le véhicule :

0.1. Marque : DACIA  
 0.2. Type : SD  
       Variante : 04ES  
       Version : NC5CN000M500  
 0.2.1. Appellation commerciale : LOGAN  
 0.4. Catégorie du véhicule : M1

0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : AUTOMOBILE DACIA SA  
 Str Uzinei, Nr 1  
 Mioveni - 115400  
 ARGES - ROMANIA

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :  
 Plaque sur le pied milieu droit

Emplacement du numéro d'identification du véhicule :  
 Marquage à froid sur le pied avant droit ou sur la coupelle d'amortisseur avant droite

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur :  
 (le cas échéant)

0.10. Numéro d'identification du véhicule : UU1L5220762055208  
 est conforme à tous égards au type complet décrit dans  
 La réception : e2\*2001/116\*0314\*87  
 Délivrée le : 06/09/2018

Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à et qui utilisent les unités : Droite  
 pour l'indicateur de vitesse : Métriques

Mioveni

S. SZAKAL  
 Chef du service 'Homologation Officielle'

23/01/2019

Constitution générale du véhicule

1. Nombre d'essieux : 2 et de roues : 4

3. Essieux moteur (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu) : 1 à l'avant

Dimensions principales

4. Empattement : 2634 mm

4.1. Ecartement des essieux

1-2 : 2-3

5. Longueur : 4346 mm

6. Largeur : 1733 mm

7. Hauteur : 1517 mm

Masses

13. Masse en ordre de marche : 1045 kg

13.2. Masse réelle du véhicule : 01100,0 kg

16. Masses maximales techniquement admissibles

16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible : 1491 kg

16.2. Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu

1 : 757 kg 2 : 807 kg

16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble : 2281 kg

18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de

18.1. Remorque à timon d'attelage : -

18.3. Remorque à essieu central : 1090 kg

18.4. Remorque non freinée : 520 kg

19. Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage : 75 kg

Propulsion

20. Constructeur du moteur : Renault

21. Code du moteur inscrit sur le moteur : B4D E4

22. Principe de fonctionnement : Allumage commandé à 4 temps

23. Electrique pur : Non

23.1. Catégorie de véhicule (électrique) hybride : -

24. Nombre et disposition des cylindres : 3 en ligne

25. Cylindrée du moteur : 999 cm3

26. Carburant : Essence

26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modulable/double carburant : Monocarburant

26.2. Type (double carburant uniquement) : -

27. Puissance maximale

27.1. Puissance nette maximale : 54 kW à 6300 tr/min (moteur à combustion interne)

Puissance nette maximale GPL/ Ethanol : -

27.2. Puissance horaire maximale (moteur électrique) : -

27.3. Puissance nette maximale (moteur électrique) : -

27.4. Puissance maximale sur 30 minutes (moteur électrique) : -

Vitesse maximale

29. Vitesse maximale : 158 km/h

Essieux et suspension

30. Voie des essieux

1 : 1497 mm 2 : 1486 mm

35. Combinaison pneumatiques/roues/classe de résistance au roulement (le cas échéant)

1: 185/65 R15 (88)T, 6 J 15-40 (E) (\*)

2: 185/65 R15 (88)T, 6 J 15-40 (E) (\*)

Dispositifs de freinage

36. Connexions pour le freinage de la remorque : Mécaniques

Carrosserie

38. Code de la carrosserie : AA

40. Couleur du véhicule : BLEU

41. Nombre et configuration des portes : 4 portes battantes

42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 05 - 2 à l'avant et 3 à l'arrière

42.1. Nombre de places assises conçues pour être utilisées uniquement lorsque le véhicule est à l'arrêt : -

42.3. Nombre de places accessibles par des utilisateurs en fauteuil roulant : -

Performances environnementales

46. Niveau sonore

A l'arrêt : 81 dB(A) à un régime de : 3750 tr/min

En marche : 69,0 dB(A)/E

47. Niveau des émissions d'échappement EURO : 6AD

47.1 Paramètres pour les essais d'émissions

47.1.1. Masse d'essai, kg : 1176

47.1.2. Surface frontale, m2 : -

47.1.3. Coefficients de résistance à l'avancement sur route

47.1.3.0. f0, N : 87,1

47.1.3.1. f1, N/(km/h) : 0,4904

47.1.3.2. f2, N/(km/h)2 : 0,03312

48. Emissions de gaz d'échappement

Numéro du règlement de base et du dernier règlement modificateur applicable : 715/2007\*2017/1347AD

1.1. Procédure d'essai : type I ou ESC

Essence / Diesel

CO : - HC : -

NOx : - HC + NOx : -

Particules : -

Opacité de la fumée (ELR) : -

CO : - HC : -

NOx : - HC + NOx : -

Particules : -

Opacité de la fumée (ELR) : -

1.2. Procédure d'essai : Type I (valeurs moyennes NEDC, valeurs WLTP les plus haut) ou WHSC (Eu)

Essence / Diesel

CO : 414,6 mg/km THC : 39,9 mg/km

NMHC : 38,3 mg/km NOx : 36,4 mg/km

THC + NOx : - NH3 : -

Particules (masse) : -

Particules (nombre) : -

GPL/GN/Ethanol

CO : - THC : -

NMHC : - NOx : -

THC + NOx : - NH3 : -

Particules (masse) : -

Particules (nombre) : -

2.1. Procédure d'essai : ETC

Diesel

CO : - NOx : -

NMHC : - THC : -

CH4 : - Particules : -

GPL/GN

CO : - NOx : -

NMHC : - THC : -

CH4 : - Particules : -

2.2. Procédure d'essai : WHTC (Euro VI)

Diesel

CO : - NOx : -

NMHC : - THC : -

CH4 : - NH3 : -

Particules (masse) : -

Particules (nombre) : -

GPL/GN

CO : - NOx : -

NMHC : - THC : -

CH4 : - NH3 : -

Particules (masse) : -

Particules (nombre) : -

48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : -

48.2 Valeurs RDE maximum déclarées (le cas échéant)

Essence/Diesel

Parcours RDE total : - NOx : 60 mg/km Particules (nombre) : -

Partie urbaine du parcours RDE : - NOx : 150 mg/km Particules (nombre) : -

GPL/GN/Ethanol

Parcours RDE total : - NOx : - Particules (nombre) : -

Partie urbaine du parcours RDE : - NOx : - Particules (nombre) : -

49. Emissions de CO2 /consommation de carburant: consommation d'énergie électrique

1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs

Valeurs NEDC Essence / Diesel Emissions de CO2 Consommation

dans le cas d'émissions testées selon le Règlement (CE) N°692/2008

Conditions urbaines : 135 g/km : 5,9 l/100km

Conditions extra-urbaines : 107 g/km : 4,7 l/100km

Combinées : 117 g/km : 5,2 l/100km

Pondérées, combinées : -

Facteur de déviation (le cas échéant) : -

Valeurs NEDC GPL/GN/Ethanol Emissions de CO2 Consommation

dans le cas d'émissions testées selon le Règlement (CE) N°692/2008

Conditions urbaines : -

Conditions extra-urbaines : -

Combinées : -

Pondérées, combinées : -

Facteur de déviation (le cas échéant) : -

Facteur de vérification (le cas échéant) : -